

## Avis de constitution

### SOCIETE SOCIETE « GROUP SAMON'K »

Siège Abidjan, Cocody, Abidjan – Cocody – Angré  
8ème Tranche, Après le Centre de Gestion Intégré, Lot  
1017, Ilot 62

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 17/11/2023 , et enregistrés au CEPICI le 24/11/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « GROUP SAMON'K »

Objet : La société a pour objet en Côte d'Ivoire et à l'étranger :

- Le transport des personnes et des biens
- Le commerce général et l'e-commerce
- La location et la vente de véhicules et engins
- La distribution de divers produits
- L'exploitation d'une superette
- Le transfert d'argent national et international
- Le lavage automobile
- La restauration
- La communication et l'évènementiel
- Tous services de livraison et colis
- Diverses prestations et services
- La représentation d'entreprises ou de sociétés commerciales

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;
- L'emprunt de toutes sommes auprès de tout établissement financier avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;
- La prise en location gérance de tous fonds de commerce ;
- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;

• Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, Abidjan – Cocody – Angré 8ème Tranche, Après le Centre de Gestion Intégré, Lot 1017, Ilot 62

Dirigeant(s) M GNEKPIE DJIWA MATHIEU (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-13102 du 07/12/2023 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°85669/GTCA/RC/2023 du 07/12/2023

